

Rapport sur les Orientations Budgétaires

Année 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217700582-20200716-D20200004610-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

SOMMAIRE

I – PREAMBULE-----page 3/4

II – LE CONTEXTE INTERNATIONAL-----page 4/5

III – LE CONTEXTE NATIONAL-----page 5

IV – LE CONTEXTE BUXANGEORGIEN-----page 6/10

A - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- a) Les dépenses de fonctionnement par chapitre – Années 2019/2020
- b) Les dépenses de fonctionnement par chapitre – Années 2015 à 2020
- c) Les frais de personnel
- d) Les heures supplémentaires
- e) Durée effective du travail
- f) Avantages en nature
- g) Evolution des effectifs par filière
- h) Les orientations pour l'année 2019

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT-----page 11/14

- a) Les produits des services
- b) Les dotations
- c) La fiscalité

C – LA DETTE-----page 14/15

- a) Le capital
- b) Les intérêts de la dette
- c) La structure de la dette
- d) Synthèse de la dette

D – LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT-----page 16/19

- a) AP/CP – GS 10
- b) Les investissements réalisés en 2019
- c) Les investissements prévus en 2020 - Plan Pluriannuels d'Investissements (PPI)

E – LES CAPACITES FINANCIERES (épargne de gestion – épargne brute et nette)-----page 20/21

I – PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales.

Si l'action des collectivités territoriales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires prévu à l'article L.2312-1 du CGCT constitue la première étape de ce cycle.

LE PRESENT ROB EST PRESENTE CONFORMEMENT AUX DONNEES PREVUES PAR L'ARTICLE L.2312-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

ARTICLE L. 2312-1

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

ARTICLE D. 2312-3

Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette qui vise la collectivité pour la fin

de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport sera porté à la connaissance du public :

- ◆ sur le site internet de la ville,
- ◆ mise à disposition, avec information par voie d'affichage.

Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du Budget primitif toutefois l'ordonnance du 25 mars 2020 relative à la crise sanitaire apporte des souplesses concernant les documents budgétaires.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

II – LE CADRE INTERNATIONAL

L'été 2019 a marqué un tournant dans les perspectives économiques, avec la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis, la tourmente politique au Royaume-Uni et les risques accrus du Brexit, les développements politiques en Italie et les autres risques géopolitiques.

Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse. Selon l'OMC, les volumes du commerce mondial de marchandises ne devraient augmenter que de **1.2%** en 2019 (moins vite que la prévision de croissance de 2.6% d'avril) et de **2.7%** en 2020 (contre 3.0% auparavant).

Les indicateurs continuent à signaler une décélération globale et synchronisée, la Chine ralentit plus qu'initialement prévu, les moteurs de la demande intérieure ralentissent aux Etats-Unis et la zone euro se heurte à des difficultés industrielles et extérieures.

Les incertitudes et les tarifs ont déjà eu une incidence sur la croissance et continuent de constituer un risque. Les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse, le FMI et l'OCDE soulignant la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008.

La zone Euro : Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de **0.4%** due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (**+0.2%**) et devrait stagner au quatrième trimestre.

Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faible persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de **1.7%** en 2018, l'économie française devrait ralentir à **1.3%** en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de **1.1%** à **0.7%**.

La pandémie internationale va avoir des conséquences au niveau économique – sociale et d'organisation des productions.

Ceci ne sera pas sans conséquence sur le rapatriement d'activités découvertes comme essentielles en terme de retour des productions nécessaires dans le monde actuel pour chaque pays (médicaments ; le paramédical...).

III – LE CADRE NATIONAL

La loi de finances 2019 pour 2020 adoptée définitivement à la fin du mois de décembre, comporte de nombreuses mesures qui impactent directement ou indirectement les collectivités territoriales. La profonde réforme de la fiscalité locale constitue le plat de résistance au menu de cette année. Plusieurs focus seront également réalisés, notamment du point de vue des concours financiers de l'Etat, et de diverses mesures financières et fiscales.

La loi de finances confirme qu'approximativement **80%** des foyers fiscaux français (les 80% les plus modestes par rapport au total de la population) ne paieront plus aucune cotisation de TH sur leur résidence principale à compter de cette année. Par ailleurs, les taux d'imposition de TH sont gelés à leur niveau 2019, de même que les taux des taxes spéciales d'équipement. En outre, les valeurs locatives servant au calcul des bases de taxe d'habitation seront valorisées de **+0.9%** en 2020. En revanche, les valeurs locatives servant notamment au calcul des taxes foncières seraient revalorisées de **+1.2 %**.

La perte de ressources fiscales liées à la taxe d'habitation sera compensée par le transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale à compter de 2021. Le montant de la compensation sera déterminé à partir du taux de TH 2017 de la commune et des valeurs locatives correspondantes aux bases d'imposition réelles de la commune.

Si le produit départemental de foncier bâti est moins important que le produit communal de taxe d'habitation, la commune est dite « sous compensée » et bénéficiera d'un coefficient correcteur supérieur à 1.

Si le produit départemental de foncier bâti est plus important que le produit communal de taxe d'habitation, la commune est dite « sur compensée » et obtiendra un coefficient correcteur inférieur à 1, c'est-à-dire « qu'elle sera écrêtée ».

S'agissant des communes, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) ainsi que la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent du même montant que l'année dernière en volume soit une hausse de +90 millions d'euros pour chacune de ces dotations. La dotation forfaitaire des communes sera elle-aussi écrêtée.

Pour 2020, la DCRTP diminue de 59 millions d'euros au niveau national, ce qui correspond à une diminution de **-2.0%** par rapport à l'année dernière.

La DTCE est réduite de 48 millions d'euros au niveau national, ce qui correspond à une diminution de **-9.7%** par rapport à l'année dernière.

LA CRISE ET LA PANDEMIE ont créé un électrochoc qui nécessite de tenir compte :

- **Des mesures d'urgences mises en place par le gouvernement (confinement)**

- **Des structurations financières en lien avec la Banque Centrale Européenne et tous les pays du monde, sont en cours, au moment où nous écrivons ses lignes)...**

IV – LE CADRE BUXANGEORGIEN

Le rapport d'orientation budgétaire, prélude incontournable et condition de validité du budget en préparation, n'est pas un simple jeu de l'esprit. Il est important en ce qu'il permet de connaître les choix budgétaires prioritaires des élus. Il est aussi l'occasion d'informer l'assemblée délibérante de la collectivité du contexte économique et financier international, national et local mais surtout l'évolution prévisible et la situation financière de la ville.

Ce rapport a une importance particulière car il précise les grands axes budgétaires de l'année et précise les contours budgétaires de l'année suivante. Celui de l'année 2020 concernera le premier de la nouvelle mandature (2020/2026).

La stratégie financière adoptée pour la préparation du budget 2020 s'articule autour des points suivants :

- ↳ la stabilité des taux des impositions,
- ↳ la rationalisation des choix budgétaires,
- ↳ le dégagement d'un autofinancement convenable,
- ↳ la maîtrise de l'endettement,
- ↳ des investissements importants.

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'établissement du BP 2020 et des années suivantes nécessitera d'importants efforts afin de garantir sur le long terme les équilibres financiers de la Ville afin de diminuer le taux de la taxe foncière.

Les démarches de bonne gestion et de modernisation déjà engagées depuis 2017 vont s'accroître.

a) Les dépenses de fonctionnement par chapitre – Années 2019/2020

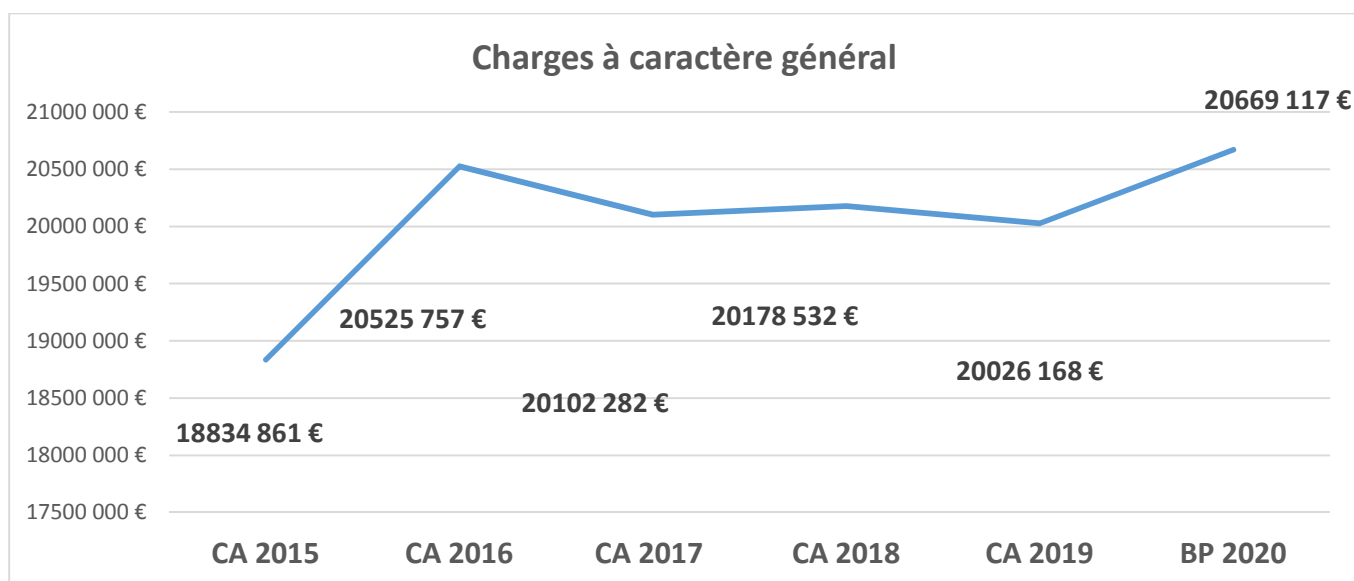
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
		BP 2019	BP 2020	% évolution
11	Charges à caractère général	21 319 042 €	20 669 117 €	-3,05
12	Frais de personnel	15 540 350 €	15 447 967 €	-0,59
12	Autres frais de personnel *	1 201 533 €	1 240 970 €	3,28
14	Atténuation de produits**	880 816 €	790 550 €	-10,25
65	Autres charges de gestion courante	1 377 277 €	1 581 926 €	14,86
66	Charges financières	776 079 €	1 180 126 €	52,06
67	Charges exceptionnelles	48 307 €	25 330 €	-47,56
68	Dotations aux provisions	153 000 €	183 547 €	19,97
74	Dotations et participations	0 €	0 €	0,00
TOTAL sans le 023 et le 042		41 296 404 €	41 119 532 €	-0,43

*Dépenses complémentaires : assurance du personnel, tickets restaurants, congés bonifiés, etc...

** Il s'agit du prélèvement au titre de la loi SRU, le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques et le fonds de péréquation des ressources communales.

b) Les dépenses de fonctionnement par chapitre – Années 2015 à 2020

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	18 834 861 €	20 525 757 €	20 102 282 €	20 178 532 €	20 026 168 €	20 669 117 €
12	Frais de personnel	15 008 694 €	14 813 673 €	15 321 202 €	15 719 825 €	15 756 867 €	16 688 937 €
14	Atténuation de produits	274 101 €	460 197 €	713 752 €	723 616 €	777 739 €	790 550 €
65	Autres charges de gestion courante	1 664 486 €	1 698 355 €	1 522 401 €	1 358 580 €	1 352 577 €	1 581 926 €
66	Charges financières	1 462 084 €	1 442 150 €	1 260 263 €	1 060 338 €	759 661 €	1 180 126 €
67	Charges exceptionnelles	28 578 €	118 546 €	35 723 €	28 187 €	46 969 €	25 330 €
68	Dotations aux provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	183 547 €
74	Dotations et participations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (sans le 042)		37 272 804 €	39 058 678 €	38 955 623 €	39 069 077 €	38 719 980 €	41 119 532 €



Chaque année la ville contrôle ses dépenses afin de préserver une épargne suffisante pour poursuivre son programme d'investissements. Ce travail de maîtrise des dépenses se poursuivra pendant toute la nouvelle mandature.

Il est prévu au BP 2020, au chapitre 11 (charges à caractère général) une augmentation de **642 949 €** qui s'explique en partie par des crédits dans le cadre de la crise sanitaire (**482 326 €**).

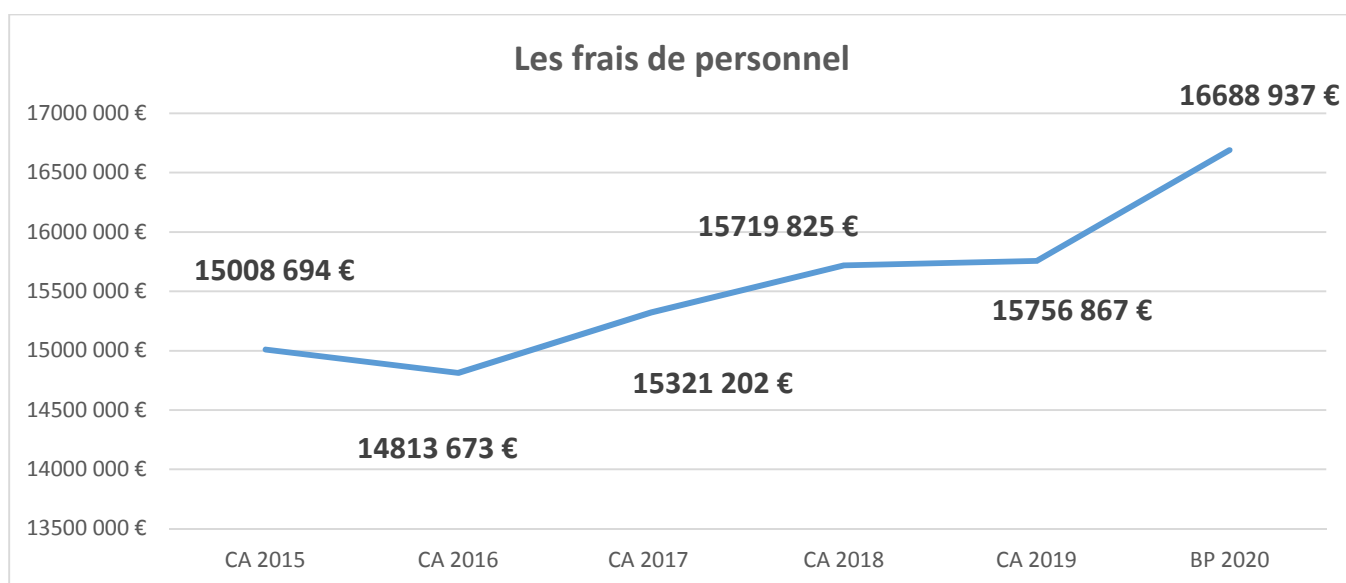
c) Les frais de personnel

La maîtrise des dépenses de personnel échappe en partie au pouvoir municipal du fait par exemple :

- du glissement vieillesse technicité (GVT)

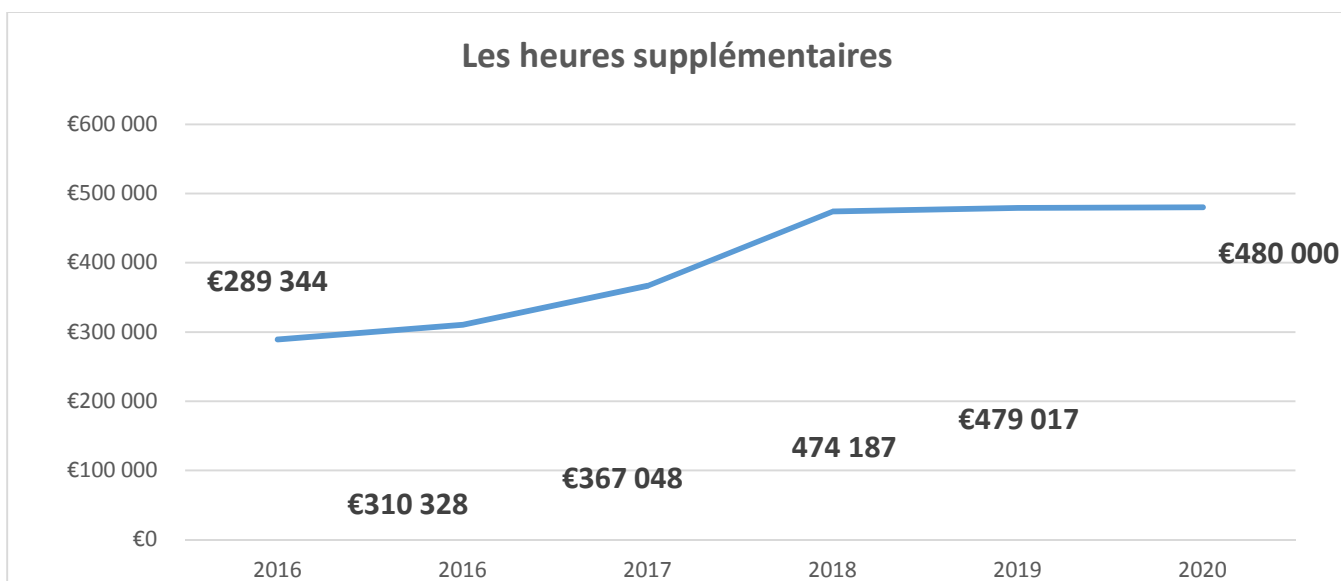
- de l'augmentation du point d'indice décidé par l'Etat
- de l'augmentation des charges sociales
- de la mise en place du complément individuel annuel (CIA)
- etc...

Comme pour les années passées, il sera nécessaire de continuer à poursuivre la gestion rigoureuse des effectifs. Pour chaque mouvement de personnel la collectivité détermine si le remplacement est indispensable ou si une évolution de l'organisation est possible. La stabilité de la masse salariale implique une optimisation des postes pour compenser le GVT et les éventuelles augmentations réglementaires.



Il faut noter que les dépenses liées à la masse salariale en 2020 s'élèvent à **15 447 967 €** auxquels il faut ajouter des dépenses complémentaires : assurance du personnel, tickets restaurants, congés bonifiés, etc... pour un montant de **1 240 970 €** soit **16 688 937 €**. Les dépenses de personnel représentent **40.58 %** des dépenses de fonctionnement.

d) Les heures supplémentaires



L'augmentation des heures supplémentaires entre 2016 et 2017 s'explique par la tenue de deux élections en 2017 (présidentielles et législatives). Entre 2017 et 2018, elle s'explique par l'augmentation des manifestations réalisées dans le cadre de la politique municipale et des mesures spécifiques dans le cadre du plan VIGIPIRATE. En 2020, il est prévu le même montant des dépenses qu'en 2019.

e) Durée effective du travail

Temps de travail	2015	2016	2017	2018	2019	2020
100%	332	331	320	325	325	312
90%	14	14	13	13	6	11
80%	23	12	15	15	13	15
62,85%	0	3	2	2	2	2
51,42%	4	8	6	6	5	5
22,85%	25	24	25	25	24	18
TOTAL	398	392	381	386	375	363

La durée hebdomadaire du temps de travail à temps complet est fixée à **37 h 30**. Les droits à congés sont de **25 jours** auxquels s'ajoutent **12 jours de RTT** et **3 journées** exceptionnelles du Maire. Il existe également des régimes dérogatoires fixés à **35 h 00** et **39 h 00**.

f) Avantages en nature

avantage en Nature	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'agents concerné	8	8	8	9	9	9

Sont concernés 7 gardiens dans les écoles et 2 gardiens de gymnase.

g) Evolution des effectifs par filière

FILIERE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Administrative	121	118	117	118	112	108
Animation	26	27	29	30	29	20
Culturelle	7	11	12	12	12	10
Police Municipale	27	34	29	34	36	34
Médico-sociale	29	25	19	19	26	25
Sociale	19	18	16	17	16	21
Sportive	4	4	4	4	5	3
Technique	165	155	155	152	139	142
TOTAL	398	392	381	386	375	363

h) Les orientations pour l'année 2020

La commune dispose d'un statut d'opération d'intérêt national (OIN) et devra construire 500 logements par an. L'arrivée de nouvelles populations va accentuer la création de nouveaux services et en conséquence, la commune sera dans l'obligation de recruter pour assurer la mission de service public.

Comme chaque année depuis 2017, la Commune va poursuivre sa politique de gestion des ressources humaines toutefois la Ville devra faire face à plusieurs obligations réglementaires ayant un impact financier :

- ↳ Poursuite de la politique volontariste en matière de développement des carrières des agents. Cette augmentation est évaluée à **25 000 €**,
- ↳ Instauration obligatoire du CIA (complément indemnitaire annuel), dispositif appartenant au RIFSEEP, il est prévu au BP 2020, une enveloppe de **90 000 €**,
- ↳ Différentes augmentations de taux.

Aussi, la municipalité souhaite poursuivre sa politique de recrutement de compétences :

- ◆ 4 postes d'ATSEM pour l'ouverture du GS 10.
- ◆ 1 poste de gardien pour le GS 10.
- ◆ 1 poste d'assistante RH.
- ◆ 1 poste de gestionnaire comptable.
- ◆ 2 gardiens de police municipale.

Avec les mouvements opérés dans la collectivité, le coût de ces postes s'élèvent à **235 000 €** et sont compris dans le chapitre 12.

Enfin, afin de contenir l'évolution de la masse salariale, il conviendra :

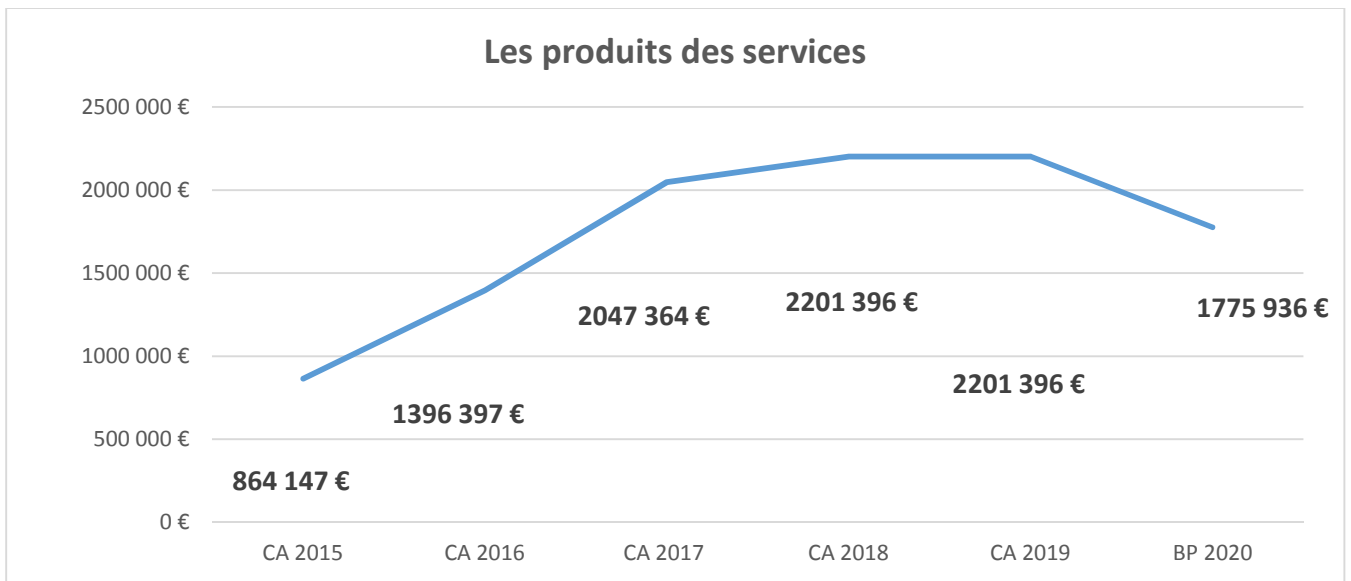
- ↳ D'adapter régulièrement l'organisation générale de la commune,
- ↳ D'anticiper chaque départ à la retraite : se poser la question de la nécessité de remplacement ou de redéployer les missions,
- ↳ De mobiliser davantage les directions et les services dans le pilotage de la masse salariale à l'aide d'outils, de tableaux de bords,
- ↳ De mettre en place des mesures pour lutter contre l'absentéisme et l'accompagnement des agents en usure professionnelle.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
		BP 2019	BP 2020	% évolution
13	Atténuations de charges	45 500 €	44 000 €	-3,30
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 367 413 €	1 775 936 €	-24,98
73	Remboursements, subventions, participations	39 873 745 €	40 657 540 €	1,97
74	Dotations et participations	4 648 418 €	4 112 474 €	-11,53
75	Autres produits de gestion courante	371 978 €	265 697 €	-28,57
76	Produits financiers	0 €	0 €	0,00
77	Produits exceptionnels	381 692 €	391 878 €	2,67
TOTAL SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT (sans le résultat n - 1)		47 688 746 €	47 247 525 €	-0,93

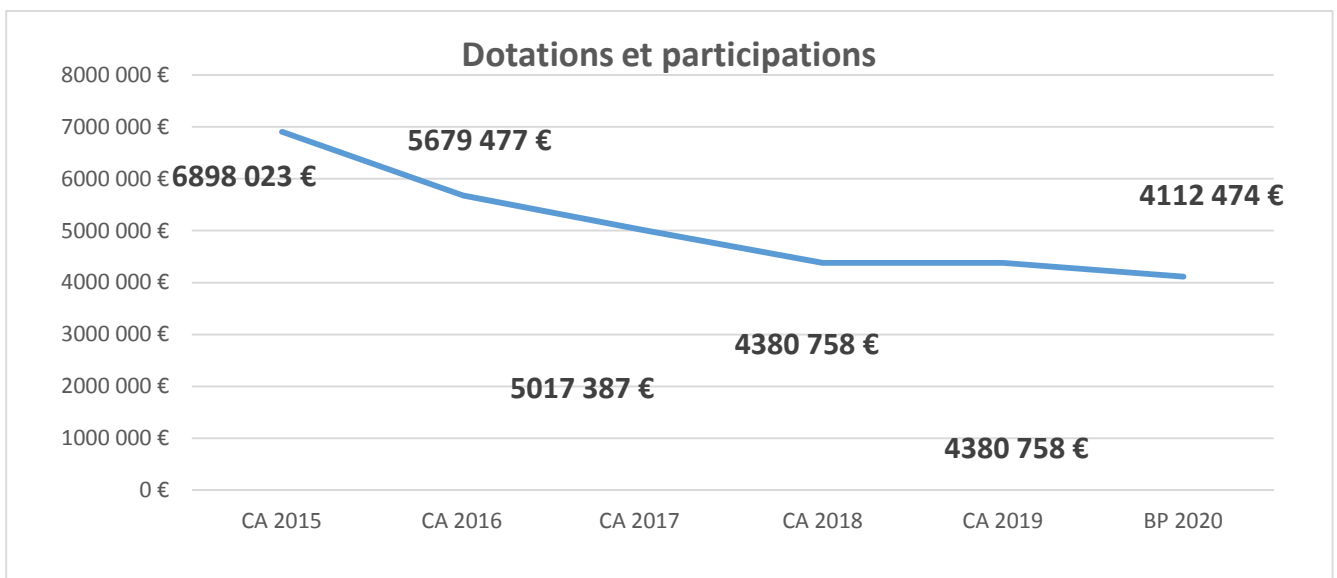
De BP 2019 à BP 2020, les recettes de fonctionnement diminuent de **0.93 %**.

a) Les produits des services



Ce chapitre regroupe les recettes issues des services publics facturés aux usagers (concession, centre de loisirs, restauration, spectacles, etc...).

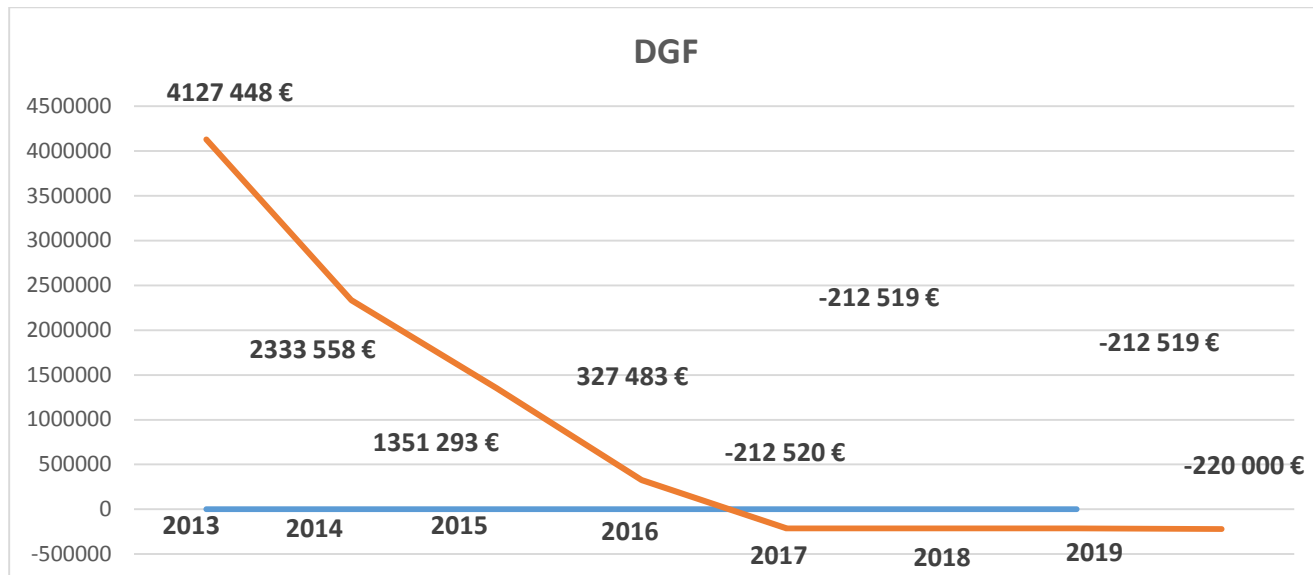
b) Les dotations



Ce chapitre concerne la dotation globale de fonctionnement, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, la dotation de compensation de la réforme de la taxe

professionnelle, la dotation de solidarité urbaine ainsi que des recettes liées à des opérations financées par la Région, le Département, la CAF, etc.....

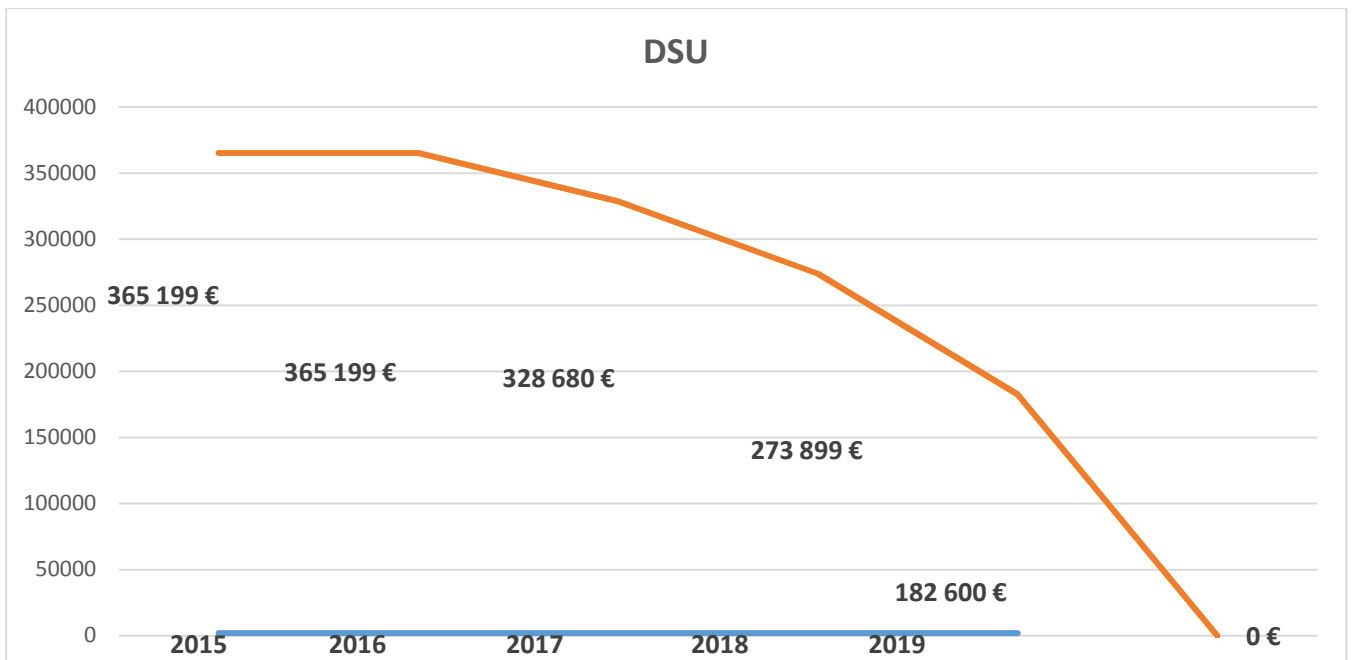
LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



En 7 ans, la commune a perdu plus de **4 M€** et près de **8 M€** en cumulé.

LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

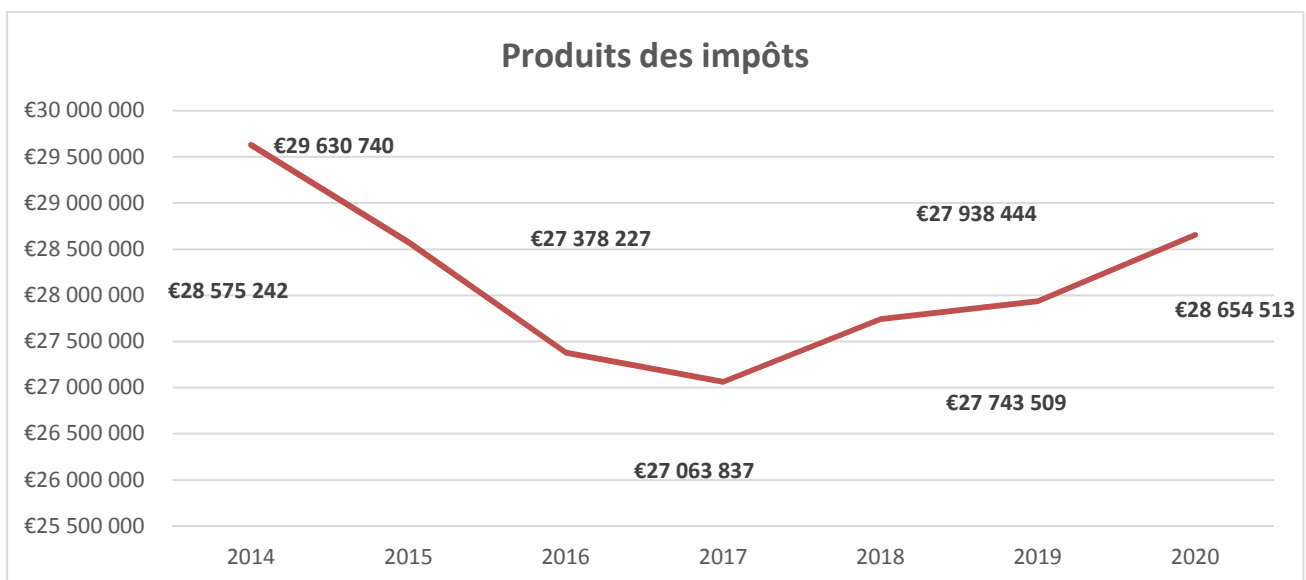
2015	2016	2017	2018	2019	2020
365 199 €	365 199 €	328 680 €	273 899 €	182 600 €	0 €



La Ville est sortie du dispositif en 2017, elle perçoit la DSU en 2019 pour la dernière année. Une perte de **365 199 €** en cinq ans.

c) La fiscalité

Les bases nettes sont revues à la hausse mais les taux fixés par la Municipalité restent inchangés.



ÉVOLUTION FISCALITÉ							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation							
Base nette imposable taxe	26 643 227 €	27 070 484 €	26 975 888 €	26 873 882 €	26 957 355 €	27 558 000 €	28 699 000 €
Taux taxe d'habitation	37,01%	31,27%	29,71%	29,12%	29,12%	29,12%	29,12%
Produit de la taxe	9 860 658 €	8 464 940 €	8 014 536 €	7 825 583 €	8 035 635 €	8 049 610 €	8 357 149 €
Taxe sur le foncier bâti							
Base nette imposable taxe	32 434 488 €	33 027 955 €	33 479 295 €	33 929 952 €	34 755 941 €	34 969 000 €	35 821 000 €
Taux taxe foncière sur le bâti	60,50%	60,50%	57,47%	56,32%	56,32%	56,32%	56,32%
Produit de la taxe foncière	19 622 865 €	19 981 913 €	19 240 551 €	19 109 349 €	19 574 546 €	19 755 208 €	20 174 387 €
Taxe sur le foncier non bâti							
Base nette imposable taxe	117 614 €	121 397 €	122 564 €	130 921 €	135 412 €	135 300 €	124 900 €
Taux taxe foncière sur le non bâti	125,17%	105,76%	100,47%	98,46%	98,46%	98,46%	98,46%
Produit de la taxe foncière	147 217 €	128 389 €	123 140 €	128 905 €	133 328 €	133 626 €	122 977 €
Produits des impôts	29 630 740 €	28 575 242 €	27 378 227 €	27 063 837 €	27 743 509 €	27 938 444 €	28 654 513 €

TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
1,094 M€	1,450 M€	1,340 M€	2,049 M€	1,479 M€	1,449 M€	1,450 M€

Cette taxe est liée aux droits de mutation sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. En 2017, on constate une reprise des ventes de logements et qui stagne depuis 2018.

C – LA DETTE

a) Le capital

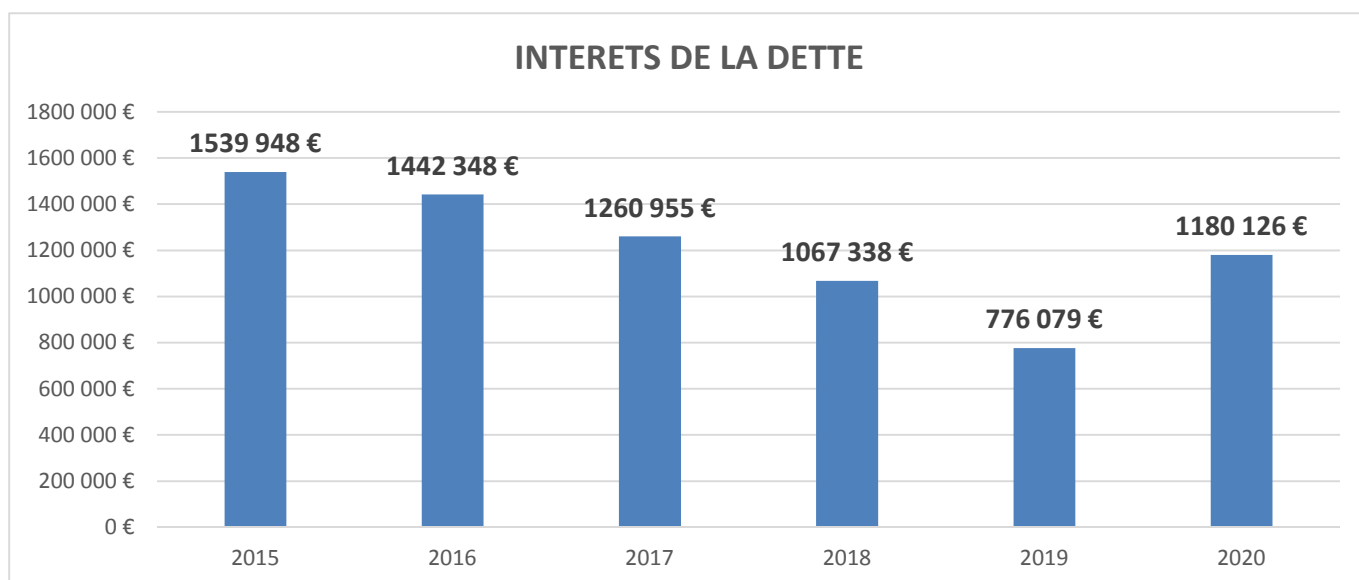
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital restant dû au 31/12	54,631 M€	62,168 M€	57,436 M€	52,468 M€	47,535 M€	48,531 M€

Le capital de la dette est passée de **54.631 M€** à **47.535 M€** entre 2015 et le 31 décembre 2019. En conséquence, la ville s'est désengagée de plus de **7 M€**. Au 31/12/2020, avec le nouvel emprunt de **5 616 000 €**, le capital s'élèvera à **48.531 M€**

b) Les intérêts de la dette

La Commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour équilibrer son budget et bénéficie en conséquence d'une diminution des intérêts depuis 2015. Cependant, en 2020, il est prévu de contracter un emprunt de **5 616 000 € sur 12 ans** pour acquérir les locaux situés au 4 rue Konrad Adenauer, 11 bis Grand'Place et au 16 rue Jean Monet pour lesquels nous sommes locataires depuis plusieurs années.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 539 948 €	1 442 348 €	1 260 955 €	1 067 338 €	776 079 €	1 180 126 €



c) La structure de la dette

Type	En cours	% exposition	Taux moyen
Fixe	37 380 814 €	81,69%	1,50%
Variable	4 936 839 €	10,79%	0,02%
Barrière	3 441 886 €	7,52%	4,65%
Ensemble des risques	45 759 539 €	100,00%	1,58%

d) Synthèse de la dette

Capital restant dû au 31/12/2020	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
48 531 032 €	1,61%	15 ans	8 ans et 4 mois

La dette est classée 1A selon la chartre Gisler à **92.35 % = risque faible**.

D – L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont celles qui enrichissent la collectivité en augmentant son patrimoine. Ce sont les travaux, les achats des biens d'équipement, les frais d'études, le remboursement du capital de la dette.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				
		BP 2019	BP 2020	%évolution
020	Dépenses imprévues	900 000 €	500 000 €	-44,44
16	Emprunts et dettes assimilées	5 160 137 €	4 623 488 €	-10,40
20	Immobilisations incorporelles	3 070 311 €	1 966 008 €	-35,97
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 763 067 €	11 538 993 €	142,26
23	Immobilisations en cours	11 030 654 €	7 047 065 €	-36,11
27	Autres mobilisations financières	10 000 €	10 000 €	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 000 €	1 000 €	0,00
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (sans le 042)		24 935 169 €	25 686 554 €	3,01

En 2020, on note une augmentation de **3.01** % par rapport à l'année 2019 qui s'explique par le démarrage du GS 14

LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS				
		BP 2019	BP 2020	%évolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	820 000 €	650 900 €	-20,62
13	Subventions investissements	3 304 520 €	1 579 374 €	-52,21
16	Emprunts et dettes assimilées	580 561 €	6 344 777 €	992,87
23	Immobilisations en cours	0 €	127 814 €	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 000 €	1 000 €	0,00
TOTAL SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT (sans le résultat n - 1)		4 706 081 €	8 703 865 €	84,95

Les participations et subventions regroupent essentiellement le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), la taxe d'aménagement, et les subventions d'équipement perçues. Cette augmentation est liée au prêt pour l'acquisition de Metissage.

a) AP/CP n°15-01:

Numéro et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP créée le 17 03 2015	Pour mémoire AP modifiée le 24 03 2016	Pour mémoire AP modifiée le 6 04 2017
AP 15-01	15 052 948 € HT	15 052 948 € HT	16 894 083,48 € HT

Vie de l'AP	Date	Montant
Créée le	17/03/2015	15 052 948 € HT
Modifiée le	24/03/2016	15 052 948 € HT
Modifiée le	06/04/2017	16 894 083,48 € HT
Echéancement C.P - HT	CP antérieurs	CP prévisionnel 2020
Montant CP - HT	12 765 688,05	4 128 395,43
Total - HT	12 765 688,05	4 128 395,43

LES RECETTES

Montant de l'AP - TTC - Recettes	CP antérieurs TTC	CP prévisionnel 2020 - TTC
8 780 800 €	7 902 720 €	878 080 €

En 2020, il est prévu d'inscrire au compte 2031 frais d'études la somme de **329 340 € HT** soit **395 208 € TTC** et au compte 2313 la somme de **3 799 055.43 € HT** soit **4 558 866.52 € TTC**.

b) Les principaux investissements réalisés en 2019 (liste non exhaustive)

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2019 (hors RAR)

Chapitre 20 : 211 358.18 €.

Etudes = **123 059.01 €** (GS 10, Zone Brute L. FLESSEL, modification PLU, piste d'athlétisme).
Informatique = **88 299.17 €** (Dotelec, SRCl, CIRIL, billetterie, RGPD, etc...).

Chapitre 21 : 3 104 022.22 €.

Mobilier et véhicules (écoles, crèches et services) = **272 931.80 €**

Travaux d'entretien (écoles, crèches et bâtiments communaux) = **788 707.38 €**

Matériels (bussy plage, culturel) = **28 125.30 €**

Acquisition local (SYCOMORE) = **486 204.78 €**

Matériels informatiques (TNI, ordinateurs, écrans, travaux suite audit informatique, cablages) = **382 739.76 €**

Matériels PM (gilets, armes, munitions, etc...) = **42 802.12 €**

Matériels sports (tatamis, chariots, défibrillateurs, etc...) = **35 082.67 €**

Espaces verts (jardins familiaux, aires de jeux, tapis horticole, etc...) = **242 415.22 €**

Travaux de voirie, vidéo protection, extension de réseaux = **795 054.02 €**
Divers (communication) = **29 959.17 €**

Chapitre 23 (hors 204) : 7 228 503.58 €.

Groupe scolaire n° 10 = **5 156 133.02 €**
Piste d'athlétisme = **1 486 246.74 €**
Loyers PPP = **586 123.82 €**

c) **Les principaux investissements prévus en 2020 (liste non exhaustive)**

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Dans un contexte de plus en plus contraint, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permet de mettre en cohérence nos projets d'investissements et nos capacités financières. C'est un outil de programmation à moyen terme ayant vocation à être actualisé régulièrement. **Les montants de dépenses inscrits au PPI tiennent compte des possibilités budgétaires.**

L'enveloppe de la catégorie A permet de couvrir notamment la réalisation d'opérations ponctuelles sur un exercice :

- ◆ Création de jardins familiaux.
- ◆ Travaux d'enfouissement des réseaux.
- ◆ Travaux de voirie.
- ◆ Construction d'un kiosque Bouliste, etc....

L'enveloppe de la catégorie B permet de réaliser des travaux sur le patrimoine bâti :

- ◆ Travaux dans les écoles (sécurisation des accès, PPMS, embellissement, etc..).
- ◆ Travaux dans tous les bâtiments publics (sécurisation, embellissement, etc..).

L'enveloppe de la catégorie C permet de réaliser des travaux de voirie et d'espaces verts :

- ◆ Mise en place de clôtures.
- ◆ Réfection de la voirie.
- ◆ Travaux d'espaces verts.
- ◆ Mobilier Urbain.
- ◆ Signalisation horizontale et verticale.
- ◆ Création et aménagement d'espaces urbains.
- ◆ Travaux aires de jeux.

L'enveloppe de la catégorie D permet d'acquérir :

- ◆ Mobilier.
- ◆ Véhicules, engins.
- ◆ Matériels divers.
- ◆ Informatique.
- ◆ Appareils électroménagers.
- ◆ Matériels nécessaires à la réalisation de projets (patinoire, Bussy plage, etc.. ;).

L'enveloppe de la catégorie E permet de réaliser des études suivies de travaux.

L'enveloppe de la catégorie F permet d'acquérir des locaux pour les services publics (ZAC du SYCOMORE).

Le GS 10 est inscrit dans l'AP/CP.

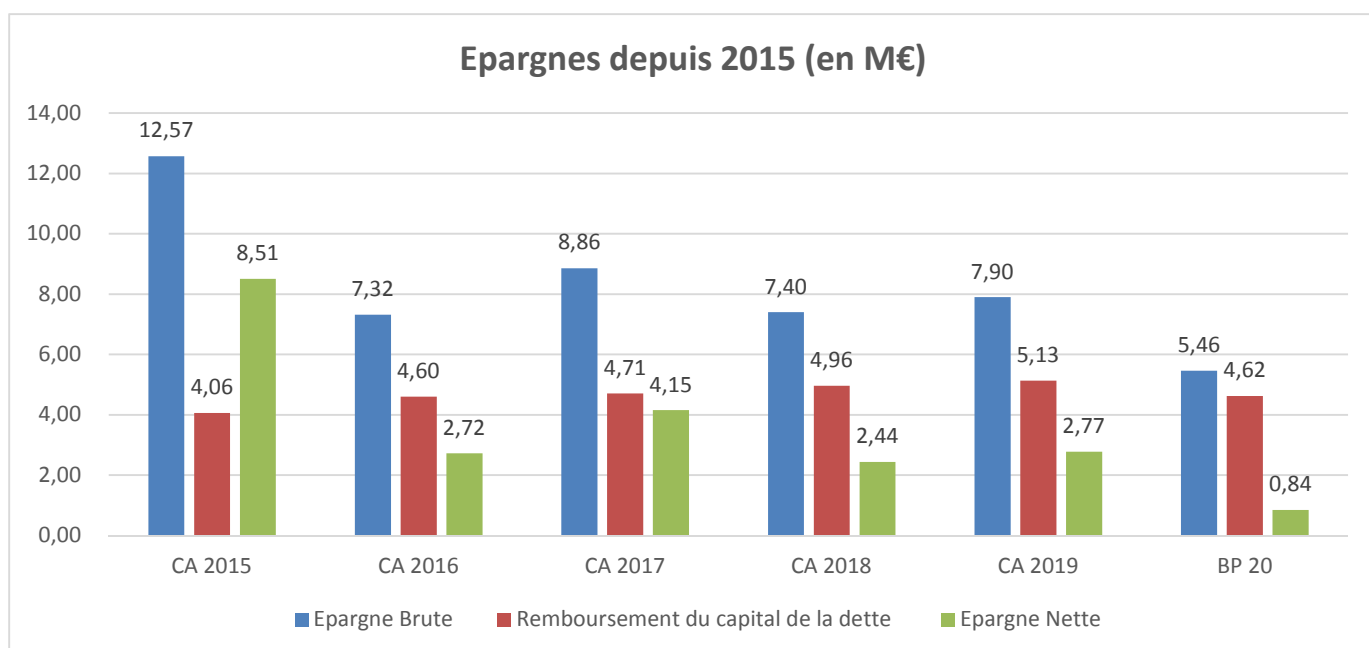
Catégories	Coût prévisionnel	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
A - Projets annuels	8 585 564 €	504 197 €	1 081 367 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
B - Entretien du patrimoine	8 259 871 €	927 124 €	1 032 747 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €
C - Entretien des espaces publics	7 322 710 €	790 057 €	1 282 653 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €
D - Achat de matériels et d'équipements	3 637 836 €	859 864 €	677 972 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
E - Etudes	1 105 937 €	232 792 €	173 145 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
F - Divers fonciers (sycomore - métissage)	6 096 000 €	480 000 €		5 616 000 €						
TOTAL CATEGORIES	35 007 918 €	3 794 034 €	4 247 884 €	8 666 000 €	3 050 000 €	3 050 000 €	3 050 000 €	3 050 000 €	3 050 000 €	3 050 000 €
Grands projets	Coût prévisionnel	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Groupe scolaire	14 500 000 €				0 €	500 000 €	6 333 333 €	7 666 667 €	0 €	0 €
Groupe scolaire	14 500 000 €							500 000 €	6 333 333 €	7 666 667 €
Groupe scolaire	13 500 000 €						0 €	6 000 000 €	7 500 000 €	0 €
Groupe scolaire modulaire GS 14	21 203 962 €			812 000 €	13 432 235 €	5 817 465 €	1 142 262 €			
Raccordement des chambres à l'assainissement	1 800 000 €			500 000 €	500 000 €	500 000 €	300 000 €			
Changement des câbles - CITELUM	500 000 €			100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €		
Réfection des dalles - voiries	2 248 000 €	248 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Piste d'athlétisme	1 510 271 €	61 271 €	1 449 000 €						0 €	0 €
Informatisation des écoles	1 825 745 €	225 745 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Aménagement de la zone brute - Gymnase FLESSEL	958 463 €	8 463 €		900 000 €	50 000 €				0 €	0 €
Extension de la vidéo protection	3 104 308 €	22 749 €	478 000 €	203 559 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Travaux accessibilité	800 000 €		100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
TOTAL GRANDS PROJETS	76 450 750 €	566 228 €	2 477 000 €	3 065 559 €	15 032 235 €	7 867 465 €	8 825 595 €	15 216 667 €	14 783 333 €	8 616 667 €
TOTAL CATEGORIES + GRANDS PROJETS	111 458 668 €	4 360 262 €	6 724 884 €	11 731 559 €	18 082 235 €	10 917 465 €	11 875 595 €	18 266 667 €	17 833 333 €	11 666 667 €
Recettes	19 750 027 €	18 000 €	301 000 €	324 800 €	5 372 894 €	200 000 €	2 533 333 €	2 400 000 €	5 533 333 €	3 066 667 €
FCTVA	16 033 513 €	547 946 €	493 750 €	450 990 €	2 966 210 €	1 790 901 €	1 948 073 €	2 996 464 €	2 925 380 €	1 913 800 €
SOLDE	75 675 127 €	3 794 316 €	5 930 134 €	10 955 769 €	9 743 131 €	8 926 564 €	7 394 189 €	12 870 203 €	9 374 620 €	6 686 200 €

E – LA CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT

Epargne de gestion :

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement hors travaux et hors charges d'intérêts et elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Total recettes réelles de fonctionnement	51 314 544 €	47 828 721 €	49 078 060 €	47 528 396 €	47 409 970 €	47 247 525 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	37 272 806 €	39 058 677 €	38 955 622 €	39 069 077 €	38 719 980 €	40 927 732 €
Epargne de gestion	14 041 738 €	8 770 044 €	10 122 438 €	8 459 319 €	8 689 990 €	6 319 793 €
Intérêts de la dette	1 462 084 €	1 442 149 €	1 260 263 €	1 059 263 €	759 661 €	852 990 €
Epargne brute	12 579 654 €	7 327 895 €	8 862 175 €	7 400 056 €	7 930 329 €	5 466 803 €
Taux Epargne brute en %	24,51	15,32	18,06	15,57	16,73	11,57



L'épargne brute :

Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la capacité d'autofinancement (**CAF**) utilisée en comptabilité privée.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute, le minimum doit se situer autour des **8%** idéalement pour couvrir l'annuité de la dette.

Formule de calcul du taux :

Épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement

L'épargne nette :

Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette et elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.